**Termes de référence**

**Achat de services de consultation technique**

**Formation sur l’Education thérapeutique et la Prise en charge psychosociale en faveur des prestataires de soins du programme VIH/sida**

1. **Brève mise en contexte**

L’avènement des thérapies antirétrovirales a transformé l’histoire naturelle de l’infection à VIH en maladie chronique nécessitant un traitement prolongé, ainsi qu’une bonne observance. Depuis plusieurs années, les données basées sur l’évidence montrent que la prise en charge globale des personnes infectées par le VIH ne se résumait pas à des soins biomédicaux mais comportait en complément, dans le cadre d’une démarche de prise en charge globale, des mesures d’accompagnement visant à développer et maintenir l’autonomie des personnes à l’égard de la maladie. Ces mesures concernent l’accompagnement psychosocial (APS) et l’éducation thérapeutique (ETP). Ce sont des processus continus, intégrés dans les soins. Centrés sur les besoins de la personne, ils permettent de créer les conditions les plus favorables à la participation des usagers aux soins, notamment à une prise régulière du traitement et à un suivi ordonné au long cours par le maintien d’une relation d’aide visant l’amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH).

Les récentes statistiques sanitaires du programme VIH haïtien indiquent que le programme fait face à de sérieux défis dont une déperdition des patients sous TAR dans le circuit des soins de l’ordre de 30%. Cette hausse de perdue de vue des patients sous TAR dans les soins est observée à travers tous les sites de prestations soins ARV, et semble être l’une des premières causes de la faible rétention continue des patients sous TAR en soins. A cet effet, plusieurs acteurs et partenaires jugent qu’il est nécessaire de renforcer les connaissances des personnes vivant avec le VIH ainsi que leur capacité à faire des choix éclairés dans leur parcours de soins en leur offrant de l’information ciblée, avec comme conséquence le renforcement de l’adhésion des patients aux soins, une meilleure observance capable de réduire les situations d’échecs thérapeutiques et d’attrition des patients sous TAR.

En raison de l’existence d’un grand nombre de personnes en soins perdues de vues au niveau du programme VIH haïtien, il a été jugé nécessaire de renforcer la relation d’aide existante entre le prestataire et le patient. Pour atteindre cet objectif, un renforcement de la connaissance des prestataires de soins œuvrant dans la dispensation des soins VIH sur l’ETP et l’APS s’avèrent être un impératif. Cette velléité à renforcer la connaissance de ces derniers partent de l’hypothèse qu’un professionnel mieux forme serait davantage en mesure d’une part d’identifier les besoins réels des usagers et d’autre part d’apporter une réponse appropriée à ces derniers dans son contexte de vie. C’est dans cette optique que le Programme national de lutte contre les IST/VIH/Sida (PNLS) est à la recherche d’un consultant/d’une institution pour l’organisation de deux sessions de formation sur l’Education thérapeutique et la Prise en charge psychosociale en faveur des prestataires de soins du programme VIH/sida à partir des outils de référence développés à cet effet à savoir les documents suivants ***(Manuel national et outils d’ETP et APS centré sur les PVVIH en milieu de soins publies en 2017).***

**Objectifs de la formation**

**Objectif général**

Ces sessions de formation visent à renforcer les capacités (connaissances, attitudes et aptitudes) d’une trentaine de prestataires de soins du programme VIH (médecins, infirmières, psychologues etc…) en ETP et APS selon les directives nationales du PNLS à l’aide des normes et outils de référence développés.

**Objectifs spécifiques**

* Augmenter les connaissances et le savoir-faire des prestataires de soins du programme VIH sur les techniques/compétences pratiques, et les principes éthiques sur l’APS et l’ETP ;
* Utiliser les outils et stratégies pratiques disponibles selon les directives du PNLS pour favoriser les démarches éducatives dans le cadre de l’APS et l’ETP ;
* Doter les prestataires de soins du programme VIH de stratégies adaptées par le biais d’activités pratiques capables de favoriser l’observance et d’améliorer la rétention en soins des patients sous TAR.

**Résultats attendus**

* La formation sera développée pour atteindre les résultats ci-après :
* Les connaissances des prestataires de soins du programme VIH sur les techniques/compétences pratiques, les démarches éducatives et les principes éthiques sur l’APS et l’ETP sont renforcées ;
* Les connaissances et compétences des prestataires de soins du programme VIH sur les outils et stratégies pratiques capables d’améliorer la relation d’aide selon le référentiel défini par le PNLS.

1. **Processus de recrutement**

Le choix sera fait par un comité de 5 membres (PNLS, UGP/PEPFAR et UCMIT) en respectant les critères énumérés dans le profil recherché selon la démarche qui suit.

Une évaluation préliminaire des offres aura lieu avant qu’une comparaison technique et financière ne soit considérée. Seules les propositions techniques et financières des professionnels, dont l’examen préliminaire satisfait aux exigences du dossier joint au tableau ci-dessous, seront considérées (méthode conforme/non conforme).

**Tableau d’évaluation primaire**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Méthode d’évaluation** | |
| **No** | **Critères préliminaires** | **Conforme** | **Non Conforme** |
| 1 | Lettre d'intention du professionnel spécifiant le domaine d'expertise et la compréhension du mandat |  |  |
| 2 | CV du professionnel consultant et copies de diplômes et de certificats |  |  |
| 3 | Proposition technique |  |  |
| 4 | Proposition financière |  |  |
| Observation globale | |  | |

L’ensemble des offres technique et financière d’un consultant éligible sera évalué selon la formule suivante :

Note O*T* (sur 70 pts) + [OF moins dispendieuse / *OF* de la firme à évaluer] x 30 points = Note Totale (sur 100 points)

*(OT : Offre Technique – OF : Offre Financière)*

La firme/ professionnel consultant ayant présenté la proposition financière la moins dispendieuse aura ainsi la note maximale de 30 points, le rapport initial étant égal à 1.

La composante financière d’une proposition ne sera évaluée que si la composante technique de cette même proposition atteint le nombre minimum de 40 points.

Le volet technique, qui a une valeur totale de 70 points, sera évalué à l'aide des critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | | **Points** |
| **1** | Expérience du professionnel Firme/consultant dans l’exécution de ce type de services ou d’autres apparentés | 30 |
| **2** | Formation en infectiologie ou un Diplôme universitaire (DU) sur la prise en charge globale du VIH est un atout | 30 |
| **3** | Bonne connaissance des normes et directives nationales de prise en charge globale du VIH, en particulier dans l’ETP et l’APS | 20 |
| **4** | Clarté et logique du chronogramme proposé | 20 |
| **Total** | | **100** |

1. **Arrangements techniques et administratifs**

La Firme/consultant sera sous la supervision directe de la Coordonnatrice du PNLS. Mais, il travaillera en étroite collaboration avec le responsable du service Prise en Charge Psychosocial.

Les honoraires du consultant seront payés par le projet « Renforcement UCC/M&E » de la subvention VIH/Sida de PEPFAR. Les arrangements contractuels incluront d’autres éléments non mentionnés dans ces Termes de Référence qui obligeront les parties signataires à respecter le calendrier d’exécution, la production des extrants et le paiement de cette consultation technique.

1. **Profil du consultant :**

La Firmes/consultant qui aura à animer la séance de formation doivent :

* Être un personnel forme sur la prise en charge globale du VIH (clinique, thérapeutique, prise en charge psychosociale et ETP) ;
* Être en mesure de démontrer ses compétences en ETP et l’APS ;
* Avoir une formation en infectiologie ou un Diplôme universitaire (DU) sur la prise en charge globale du VIH est un atout ;
* Avoir déjà exécuté ce type de formation ou des formations similaires auprès du personnel du programme VIH haïtien ;
* Être apte à dispenser la formation dans un langage clair ;
* Avoir de bonnes connaissances des normes et directives nationales de prise en charge globale du VIH, en particulier dans l’ETP et l’APS ;
* Compétences du pool des formateurs en VIH/IST particulièrement en ETP et APS ;
* Disponibilité immédiate et capacité de livrer le produit final à temps.

1. **Composition du dossier de soumission**

Le dossier de soumission doit comprendre :

* Une lettre d’intention ;
* Le curriculum vitae du postulant ;
* Une proposition technique ;
* Une proposition financière pour l’élaboration du rapport.

Pour une firme, une copie de patente à jour est obligatoire.

1. **Dépôt des dossiers**

Les dossiers de soumission (5 copies) doivent être déposés sous plis cachetés à l’adresse suivante # 2, Rue Boisrond Canal, Puits Blain 24, Pétion-ville, au plus tard**, le 14 Septembre à 4h00pm**. L’enveloppe doit porter le nom du soumissionnaire, son numéro de téléphone et son adresse électronique avec la mention «**Formation sur l’Education thérapeutique et la Prise en charge psychosociale en faveur des prestataires de soins du programme VIH/sida** ».